



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 101609

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les situations délicates et ubuesques dans lesquelles se trouve un certain nombre de candidats au contrat unique d'insertion. En effet, certaines personnes se voient refuser des contrats uniques d'insertion au motif qu'elles ne bénéficient pas du revenu de solidarité active. Ainsi, une personne qui a exercé une activité, pour laquelle elle perçoit encore les Assedic, ne peut prétendre à ce type de contrat. Ne faut-il pas y voir une incohérence dans notre système alors que nous faisons tout pour encourager l'emploi des jeunes ? Elle aimerait connaître sa position en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101609

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2202

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)